



Fideliance

ASSOCIATION ADAPEI de l'Essonne

Association régie par la loi de 1901

Siège social

124, avenue des Champs Lasniers
91940 – LES ULIS

Siret : 785 184 011 00134

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Juris Consultants – Société de Commissariat aux Comptes

3 avenue du Général de Gaulle – 91090 LISSES – Tél. : +33 (0)1 60 89 87 50 – Mail : contact-ae@crowe-fideliance.fr

Société inscrite auprès de la compagnie Régionale de Paris.

SASU au capital de 80 000 € - 323 858 621 RCS Evry – SIRET 323 858 621 00028 – APE 6920Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR13 323 858 621

Fideliance est un membre indépendant de Crowe Global. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante.

A l'Assemblée Générale des Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'Association ADAPEI 91 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels, relative à l'application du nouveau PCG, ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 et de plus particulièrement des impacts sur le traitement des charges exceptionnelles et des transferts de charges.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changements comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 du 5 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en font partie intégrante.

Fait à Lisses, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
JURIS CONSULTANTS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Jonathan MARION
Associé

Signé par :

CE97165148A847E...

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif - Transition

		Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Bilan Actif		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement	I	60 112	25 767	34 344	50 187
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires		66 078	63 511	2 567	5 250
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains		650 940		650 940	650 940
Constructions		12 777 666	7 352 323	5 425 343	6 702 835
Instal. techniques, matériel et outillages indus.		1 053 222	881 021	172 200	134 575
Autres immobilisations corporelles		3 779 344	2 937 116	842 228	1 023 796
Immo. corp. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations		192 256		192 256	186 949
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		86 177		86 177	86 177
Prêts		3 000		3 000	
Autres immobilisations financières		62 435		62 435	57 814
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II		18 671 118	11 233 972	7 437 146	8 848 336
Comptes de liaison	III				
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		4 348 436	215 235	4 133 202	3 516 241
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		661 003		661 003	332 741
Charges constatées d'avance		144 229		144 229	98 076
Valeurs mobilières de placement		50 446		50 446	27 615
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		4 980 768		4 980 768	5 144 197
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV		10 184 883	215 235	9 969 648	9 118 870
Frais d'émission des emprunts	V				
Primes de remboursement des emprunts	VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		28 916 112	11 474 974	17 441 138	18 017 393

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	113 274	113 274
Fonds propres complémentaires	1 617 111	1 617 111
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	132 413	132 413
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	3 183 568	3 183 568
Autres réserves	3 316 051	3 316 051
Report à nouveau	-1 818 942	-1 811 622
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 942 560	-1 820 612
Excédent ou déficit de l'exercice	336 575	-7 321
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	264 283	-121 950
Situation nette	3 696 483	3 359 907
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 421 949	1 521 567
Provisions réglementées	712 809	1 256 959
TOTAL DES FONDS PROPRES I	5 831 241	6 138 433
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 178 788	1 196 300
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	1 178 788	1 196 300
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	486 559	466 952
TOTAL DES PROVISIONS IV	486 559	466 952
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 763 691	6 130 804
Emprunts et dettes financières diverses	7 160	9 814
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	919 311	986 361
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 138 181	1 911 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 699	8 699
Autres dettes	1 107 444	1 168 559
Produits constatés d'avance	65	
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	9 944 550	10 215 708
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	17 441 138	18 017 393

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	9 235	9 916
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	56 394	65 328
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales	53 739	63 462
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	16 511 390	15 438 268
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	16 511 390	15 438 268
Subventions d'exploitation	521 952	350 994
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	9 897	12 372
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	30 614	5 833
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	15 425	
Utilisations des fonds dédiés	265 375	22 617
Autres produits	244 562	314 459
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	17 664 845	16 219 787
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	4 846 134	3 941 664
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	789 724	805 363
Salaires	7 301 057	7 383 351
Cotisations sociales	2 913 981	2 866 486
Dotations aux amortissements et dépréciations	947 354	905 093
Dotations aux provisions	19 607	4 205
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	15 425	
Reports en fonds dédiés	185 235	221 765
Autres charges	68 161	12 582
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	17 086 680	16 140 508
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	578 165	79 279
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	18 801	11 695
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières	72	
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	18 873	11 695

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées		239 629	281 362
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		239 629	281 362
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		-220 756	-269 667
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		357 409	-190 388
Produits exceptionnels	V	880 115	227 763
Charges exceptionnelles	VI	898 688	43 017
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-18 574	184 746
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	2 260	1 679
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		18 563 832	16 459 246
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		18 227 257	16 466 567
EXCÉDENT OU DÉFICIT		336 575	-7 321
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		264 283	-121 950
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		13 546	176 507
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		13 546	176 507
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		13 546	176 507
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		13 546	176 507

Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91

Exercice clos le 31/12/2025

EURO

ANNEXES



ASSOCIATION ADAPEI 91

124 Avenue des Champs Lasniers
91940 LES ULIS

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

In Extenso

Identification de l'association**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Présentation de l'association

L'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de l'Essonne (A.D.A.P.E.I 91) est une association créée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association a pour but :

- De poursuivre au sein de l'UNAPEI auprès des Pouvoirs Public Départementaux et des autorités Publiques, la défense au point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des inadaptés, enfants, adultes, orphelins et de leurs familles, en vue de favoriser le plein épanouissement de ces inadaptés et leur insertion sociale.
- D'apporter à ces familles l'appui moral et matériel indispensable et de développer entre elles, l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire.
- De venir en aide aux familles par des informations et des conseils et de promouvoir et de mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire pour le meilleur développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants.
- Organiser et gérer des services communs pour le compte des sections adhérentes et des établissements créés par les sections.

Périmètre des comptes annuels

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/25, dont le total est de	17 441 138 E
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de	336 575 E

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/25 au 31/12/25.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

PERIMETRES DES COMPTES GLOBAUX

Les comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale, l'Association ADAPEI 91.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 regroupent les activités suivantes :

Gestion « non contrôlée ESMS » :

- Gestion Propre ADAPEI 91
- Accueil Loisirs et Répit
- Parentalité

Gestion « contrôlée ESMS » :

- La Résidence Soleil, Foyer d'hébergement, Accueil de jour, SAVS et SAMSAH –à Massy et Chilly Mazarin,
- la Maison Valentine, Foyer de Vie et Foyers d'Accueil Médicalisé interne et Hors les murs, Equipe Mobile à Bouray s/ Juine,
- Foyer de Vignes et Tilleuls, Foyer d'hébergement à Gometz le Chatel,
- La Maison de Vaubrun, Foyer d'hébergement aux Ulis,
- Siège administratif aux Ulis.

Les opérations internes sont éliminées dans le cadre de la consolidation suivant les principes suivants :

Au bilan

- Elimination des comptes de liaison et de tiers inter-établissements.

Au compte de résultat

- Prestations inter-établissements

Faits marquants :

- La Maison Valentine a obtenu, à la suite de la réponse à l'Appel Manifestation Intérêts de fin 2023, le financement pour le FAM Hors les murs co-financé Conseil Départemental et ARS et de l'Equipe Mobile. Ces deux dispositifs ont été mise en place fin 2024. L'exercice 2025 est le premier exercice d'activité du dispositif qui est en montée en charge sur 2025.
- L'association a fait la donation du bien immobilier des bâtiments de Saulx les Chartreux au fonds de dotation de l'Adapei de l'Essonne. Une sortie du bien immobilier a eu lieu au 30 juin 2025 pour un montant global de 838 k€ (en valeur nette comptable).
- L'association a reçu un legs d'une famille sur 2025 d'un montant de 44.9 k€.
- L'association a commencé à échanger avec les autorités de tarification pour un futur C.P.O.M (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) d'une période de 5 ans.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

DETAIL DES RESULTATS 2025 PAR ETABLISSEMENT

ACTIVITES GESTION CONTROLEE	RESULTAT EXERCICE (*)		Reprise N-2	Variation congés payés	Mise en œuvre composts	Dépense inopposable autre	Résultat à affecter
	DEFICIT	EXCEDENT					
COMPETENCE SECURITE SOCIALE		567 035		18 705			585 740
- Maison Valentine "Foyer d'Accueil Médicalisé" - Section soin		460 860		18 619			479 479
- Résidence Soleil SAMSAH - Section soin		106 175		86			106 261
COMPETENCE DEPARTEMENT de l'ESSONNE	597 911	295 159	-155 059	187 533	-19 246	3 599	-285 926
Résidence Soleil							
- Foyer d'hébergement	84 653			45 435			-39 218
- Accueil de jour	58 674			63 806			5 132
- SAVS		81 249		41 433			122 682
- SAMSAH		15 926		22 875			38 801
Maison Valentine							
- Foyer d'Accueil Médicalisé Section Hébergement	346 697			-50 439	-12 831	2 399	-407 568
- Foyer de vie	107 887		-137 804	-28 799	-6 415	1 200	-279 706
Foyer Vignes et Tilleul		57 208	-17 255	29 327			69 280
Maison de vaubrun		137 712		34 486			172 198
Siège administratif		3 064		29 409			32 473
TOTAL CONSOLIDE ACTIVITES CONTROLEE		264 283	-155 059	206 238	-19 246	3 599	299 814
ACTIVITES AVEC GESTION NON CONTROLEE	DEFICIT	EXCEDENT					
Gestion Propre		12 078					12 078
Loisirs et Répit		52 318					52 318
Parentalité		7 896					7 896
TOTAL ACTIVITES GESTION NON CONTROLEE		72 292					72 292
RESULTAT GLOBAL	0	336 575	-155 059	206 238	-19 246	3 599	372 106
		336 575					

(*) Résultat avant reprise du résultat N-2

Commentaires :

- ✓ Les résultats des activités contrôlées restent soumis au contrôle et à l'appréciation de l'autorité de tarification.
- ✓ Ces résultats ne sont pas compensables avec d'autres.
- ✓ Le résultat du FAM Soins est repris par le Conseil Départemental, après validation de l'ARS
- ✓ Les résultats 2021 à 2024 sont en attente de validation par le financeur et ne sont pas présents dans la reprise des budgets 2025. Ces résultats ne sont pas inclus dans le résultat global mais en attente d'affectation dans les comptes 115.

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91**Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Conventions comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; à l'exception du changement cité ci-dessous.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03 tenant compte des dispositions suivantes :

- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

Changements comptables

L'entité, relevant du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, applique pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 ainsi que l'ANC n°2023-03 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement modernise le Plan comptable général, notamment en actualisant la nomenclature des comptes et en rénovant la présentation des états financiers, désormais recentrés sur des modèles simplifiés et adaptés aux informations significatives à fournir en annexe.

Les organismes sans but lucratif, associations, fondations, structures de l'ESS et autres entités relevant d'un règlement sectoriel demeurent soumis à l'obligation d'appliquer l'ensemble des articles du PCG relatifs à l'annexe, sans possibilité de recourir à des versions simplifiées. L'annexe doit donc retraduire de manière explicite les changements de présentation, les reclassements opérés et les incidences significatives permettant d'assurer la comparabilité avec l'exercice précédent.

Les principales modifications introduites par le règlement ANC n° 2022-06 comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes, ainsi qu'aux écritures d'origine purement fiscale ou liées à un changement de méthode comptable.
- La mise à jour du plan de comptes, pouvant nécessiter l'adaptation des outils de suivi analytique et des reportings financiers utilisés dans le pilotage des structures ESS.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers. Les changements introduits sont présentés dans la présente annexe afin d'assurer une compréhension fidèle et transparente de leur impact sur les comptes annuels.

Au cas particulier, il n'y a pas d'impact majeur sur la présentation des comptes et sur la comptabilité par rapport à l'exercice

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Postes de l'actif**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévisible :

- | | |
|---|----------------|
| • Logiciels informatiques | de 1 à 2 ans |
| • Constructions | de 30 à 35 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | de 2 à 8 ans |
| • Installations techniques | de 3 à 8 ans |
| • Matériel de transport | de 4 à 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | de 3 à 6 ans |

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances concernent essentiellement l'encaissement des prix de journées dans le cadre de la facturation des établissements sous tutelle du Conseil Départemental du 91.

La répartition par établissement est la suivante :

	2025			2024
	brut	prov.	net	net
Maison Valentine	2 153 996	198 830	1 955 165	2 478 176
Résidence Soleil	914 639		914 639	491 877
Foyer Vignes	1 279 802	16 404	1 263 398	546 188
	4 348 436	215 235	4 133 202	3 516 241

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Disponibilités

L'association bénéficie d'une convention de fusion des comptes bancaires ouverts auprès de la banque Crédit Coopératif ainsi qu'à la Caisse d'Epargne. Dans les comptes n'apparaît que le solde disponible global au regard des organismes financiers.

La synthèse des différents comptes bancaires et caisses est la suivante :

Etablissement	2025			2024
	Débit	Crédit	Net	Net
Crédit Coopératif	2 429 806	102 607	2 327 199	2 370 008
Caisse Epargne	2 627 550		2 627 550	2 743 361
Crédit Agricole	281		281	165
Spendesk	-		-	6 000
Mooncard	13 227		13 227	9 300
Intérêts courus	2 500		2 500	743
Caisse et régie	10 012		10 012	14 619
			4 980 768	5 144 197

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Postes du passif**Fonds Propres****Report à nouveau**

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés restants sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification a une incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

Les fonds dédiés sont notamment constitués :

- De la part non utilisée de crédits non reconductibles pour le financement de formations
- De la part des crédits pour financer des mesures d'exploitation.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Le détail est donné dans un tableau annexe.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Engagement Hors Bilan**Intérêts des emprunts**

Les intérêts à payer relatifs aux emprunts :

- A 1 an : 249 208 €,
- De 2 à 5 ans : 838 167 €,
- Au-delà de 5 ans : 730 081 €

Autres informations**Valorisation du bénévolat**

Le bénévolat a été évalué sur la base des temps passé au 31 décembre 2025, et valorisée au niveau 2 (soit 3.5 smic chargé) suite à la décision du Conseil d'administration. En 2025, le bénévolat n'a pas pu être valorisé pour tous les administrateurs, cette valorisation sera faite en 2026.

Le cout total est de 13 546 €

Engagements de retraite

Les droits acquis au titre du départ en retraite des salariés sont évalués sur la base des départs programmés pour le personnel salarié dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée au 31 décembre 2025. Ils concernent, en principe, les salariés dont la possibilité à faire valoir leurs droits est suffisante à l'âge de 64 ans.

Une contribution forfaitaire de 50 % est appliquée sur les évaluations, au titre des cotisations patronales.

Les indemnités pour départ en retraite sont fixées par la convention collective applicable au sein de l'association, à savoir la Convention collective des établissements et services pour personnes handicapées ou inadaptées du 15 mars 1966.

Il est tenu compte :

- d'un départ volontaire à l'initiative de l'employeur.
- d'un taux d'actualisation de 4.04 % (inflation comprise)
- d'un taux de rotation du personnel 5 %,
- d'un taux de mortalité TV 2022-2024
- de l'actualisation des salaires de 1 %.

Le calcul a été fait sur la base de l'effectif présent au 31 décembre 2025, soit 217 personnes.

La valeur probable des prestations à verser est de 905 858 €, la dette actuarielle à la date de l'étude est de 256 363 €.

Une provision est constatée au 31/12/2025 pour 418 177 € et concerne les personnes susceptibles de partir en retraite dans les 5 prochaines années.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants soit 216 486 € pour l'exercice 2025.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Honoraires Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 24 995 € TTC.

Etat séparé des avantages et des ressources

Nous n'avons pas établi d'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger du fait de la non-réception d'avantages ou ressources en provenance de l'étranger après recensement.

Actif immobilisé**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D TOTAL 1	60 112		
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	66 078		
Terrains	650 940		
Constructions sur sol propre	13 850 748		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.	696 624		8 484
Installations techniques, matériel et outillage ind.	994 854		95 063
Installations générales, agencs., aménags. dives	1 470 122		45 924
Autres matériels de transport	912 641		15 425
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 295 263		106 676
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL 3	19 871 193		271 574
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	186 949		5307
Autres titres immobilisés	86 177		0
Prêts & autres immobilisations financières	57 814		7 721
TOTAL 4	330 939		13 028
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	20 328 321		284 601

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D TOTAL 1				60 112	
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2				66 078	
Terrains				650 940	
	sur sol propre		1 694 095	12 156 654	
Constructions	sur sol d'autrui				
	Inst. gales., agencs. et am. const.		84 095	621 012	
Installations techniques matériel et outillage			36 696	1 053 222	
	Inst. gales., agencs., amé-nagement		22 918	1 493 128	
Autres	divers				
immo.	Matériel de transport		22 019	906 047	
corporelles	Matériel de bureau & informatique		21 771	1 380 168	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances & acomptes					
TOTAL 3			1 881 593	18 261 172	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				192 256	
Autres titres immobilisés				86 177	
Prêts & autres immobilisations financières			100	65 435	
TOTAL 4			100	343 868	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)			1 881 693	18 731 230	

Amortissements**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentatio ns	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL 1		9 925	15 842		25 767
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		60 828	2 683		63 511
Terrains					
	sur sol propre	7 367 773	447 685	919 789	6 895 669
Constructions	sur sol d'autrui				
	installations générales	476 764	36 331	56 441	456 654
Installations techniques, matériel et outillage industriels		860 279	46 672	25 930	881 021
Autres	installations générales	992 014	150 752	12 632	1 130 135
immobilisations	matériel de transport	570 583	101 492	6 593	665 482
corporelles	matériel de bureau	1 091 631	71 639	21 771	1 141 499
	emballages récupérables				
TOTAL 3		11 359 045	854 571	1 043 156	11 170 460
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		11 429 797	873 097	1 043 156	11 259 739

Provisions**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Libellés des rubriques	Provisions début	Augmentatio ns	Diminutions	Virement	Valeur Fin
PROVISIONS INSCRITES A L'ACTIF DU BILAN					
Dépréciation des stocks					
Dépréciation des comptes clients	171 592	74 257	30 614		215 235
Dépréciation d'autres créances					
Dépréciation des comptes financiers					
TOTAL PROVISIONS A L'ACTIF DU BILAN	171 592	74 257	30 614	0	215 235
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Amortissements dérogatoire					
Autres provisions réglementées	1 256 959	13 049	557 200		712 809
Provisions réglementées pour renouv. Immo					
Réserves d'investissements hors conventionnement					
Réserves d'investissements sous conventionnement					
Réserves de trésorerie					
Différences sur réalisations d'actifs					
SOUS-TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 256 959	13 049	557 200	0	712 809
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
<u>Provisions pour risques</u>					
Pour risques - charges de personnel					
Sous total provisions pour risques					
<u>Provisions pour charges</u>					
Pour travaux	65 877				65 877
Pour charges de personnel	398 570	19 607			418 177
Pour autres charges	2 505				2 505
Sous total provisions pour charges	466 952	19 607	0		486 559
SOUS-TOTAL POUR RISQUES ET CHARGES	466 952	19 607	0		486 559
TOTAL PROVISIONS AU PASSIF DU BILAN	1 723 910	32 656	557 200		1 199 368
Dotations et reprises de l'exercice aux provisions		93 864	30 614		
Dotations et reprises de l'exercice exceptionnelles		13 049	557 200		
Affectations de résultat sous gestion conventionnée					
Affectations résultat des activités ss gestion propre					
Autres affectations (réserves c/106855)					

*Echéances, créances et dettes***Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts		3 000		3 000
Autres immobilisations financières		62 435		62 435
Clients douteux ou litigieux		215 235		215 235
Autres créances clients		4 133 201	4 133 201	
Créances r. de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		37 393	37 393	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 581	1 581	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers	210 568	210 568	
Groupe et associés				
Débiteurs divers		411 461	411 461	
Charges constatées d'avance		144 229	144 229	
TOTAUX		5 219 103	4 938 433	280 670
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			

*Echéances, créances et dettes***Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine	5 763 691	382 978	1 681 643	3 699 070
Emprunts et dettes financières divers		7 160	7 160		
Fournisseurs et comptes rattachés		919 311	919 311		
Personnel et comptes rattachés		986 773	986 773		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		981 243	981 243		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	2 198	2 198		
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	167 967	167 967		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 699	8 699		
Groupe et associés					
Autres dettes		1 107 444	1 107 444		
Dette représentative de titres emp.					
Produits constatés d'avance		65	65		
TOTAUX		9 944 551	4 563 838	1 681 643	3 699 070
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		369 787			

Produits à recevoir**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	727 937
Autres créances	50 952
Disponibilités	2 500
TOTAL	781 389

Charges à payer**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	6 045
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301 583
Dettes fiscales et sociales	1 505 895
Autres dettes	432 437
TOTAL	2 245 960

Charges et produits constatés d'avance**Désignation : ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	144 229	65
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	144 229	65

Résultat exceptionnel

Les charges et produits affectés en exceptionnel correspondent essentiellement à la quote-part des subventions virée au compte de résultat.

La synthèse du résultat exceptionnel se présente ainsi :

Opérations exceptionnelles	Charges	Produits
Produits cession d'éléments d'actif	823 012	
Provisions réglementées	27 170	
Amortissement dérogatoire	48 507	557 200
Produits prescription		277 992
Autres opérations exceptionnelles (dons et legs)		44 923
Total	898 688	880 115
Résultat	-18 574	

Tableau des fonds Propres

Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91

Exercice clos le 31/12/2025

EURO

Libellés des rubriques	Valeur début 01/01/2025	Augmentat.	Diminutions	Virements	Valeurs Fin 31/12/2025
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	113 274				113 274
Statutaires					
Complémentaires	1 617 111				1 617 111
TOTAL I	1 730 385				1 730 385
RESERVES					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	3 316 051				3 316 051
<i>Dt réserves des activités sociales et medico-sociales</i>	3 183 568				3 183 568
Report à nouveau	-1 811 622	-7 321			-1 818 942
<i>Dt report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	-1 820 612	-121 948			-1 942 560
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-7 321	343 896			336 575
TOTAL II	1 497 108	336 575	0		1 833 684
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE					
Statutaires					
Complémentaires	132 413				132 413
TOTAL III	132 413				132 413
SITUATION NETTE	3 359 906		0		3 696 482
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissements	1 521 567		99 618		1 421 949
Provision réglementée	1 256 960	13 049	557 200		712 809
	2 778 527	13 049	656 818	0	2 134 758
TOTAL	6 138 433	349 624	656 818	0	5 831 240

Tableau de suivi des fonds dédiés**Désignation: ASSOCIATION ADAPEI 91****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES subventions de fonctionnement affectées					
Situations	fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation en cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Projets sans dépenses au cours des deux précédents exercices
Ressources	A	B	C	D=A-B+C	
Association	18 981	-	-	18 981	18 981
Maison Valentine	308 202	-	92 365	400 567	308 202
Résidence Soleil	145 379	-	27 170	172 549	107 293
Foyer Vignes et Tilleuls	32 348	-	-	32 348	22 699
Maison de Vaubrun	270 481	-	35 458	305 939	249 006
Siège	420	-	-	420	420
Parentalité	420 491	265 375	92 870	247 986	155 116
TOTAL	1 196 300	265 375	247 863	1 178 788	861 717

